



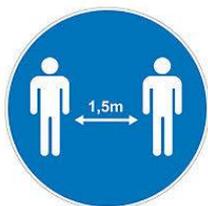
## COVID-19

CORONAVIRUS :  
SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES

Dans le contexte de pandémie COVID 19 nous mettons tout en œuvre pour protéger l'ensemble des personnels présents sur nos unités mobiles.

Les principales difficultés pour la réalisation des formations résidant dans le respect de la distanciation sociale et de la manipulation collective de matériels, nous avons mis en place de nombreuses mesures décrites ci-dessous pour accueillir nos stagiaires dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, dès le 11 mai.

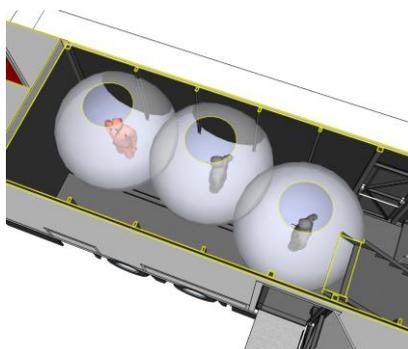
Chaque session de formation démarrera par une séquence de présentation des risques Covid-19, et de l'ensemble des mesures mises en place pour prévenir ce dernier.



## RESPECT DES REGLES DE DISTANCIATION

Afin de respecter les règles de distanciation sociale, une salle de réunion suffisamment grande pour l'accueil de 6 personnes devra être mise à disposition sur site, l'accès à la salle théorie de l'unité mobile sera temporairement fermée du fait de sa surface (10m<sup>2</sup>) trop limitée.

Concernant la partie pratique, l'ensemble des phases prévues à l'extérieur et en caisson respectent les distanciations nécessaires dans le cadre de l'accueil d'un groupe de 6 stagiaires. Dans les phases d'explication, présentation, de briefing et débriefing sur le terrain, les lieux sont dotés d'un repérage au sol matérialisant un espace de 1 m entre l'ensemble des personnels (formateurs et stagiaires).



Phase pratique caisson

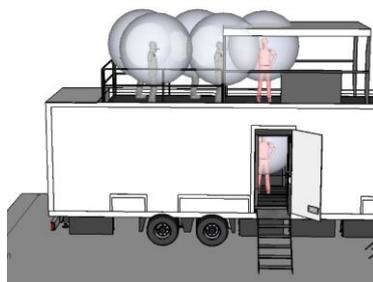


Plate-forme extérieure



## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le masque chirurgical est porté par l'ensemble des personnels présents, stagiaires et formateurs. L'approvisionnement en masque chirurgicaux pour les stagiaires est réalisé par le client.



## DESINFECTION ET NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS

Les surfaces manipulées potentiellement par plusieurs personnes (poignées de porte, rambardes, ...) sont désinfectées 2 fois par jour avec des lingettes imprégnées de virucide (selon la norme EN 14476).

Les masques des ARI sont fournis individuellement, remis propres et en sachet à chaque stagiaire en début de stage.



## LAVAGE DES MAINS ET MANIPULATION D'OBJETS

Un distributeur de solution hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée de l'unité mobile, les stagiaires sont invités à procéder au lavage de leurs mains dès leur arrivée.

Pour la manipulation des matériels d'extinctions (extincteurs, tuyaux, RIA, lances incendie), des gants en nitrile jetables sont fournis. Ils sont mis par-dessous les gants « feux » fournis aux stagiaires.

Dans les phases pratiques mettant en œuvre l'ARI : les phases d'équipement et de contrôle croisé entre stagiaires sont remplacées par l'équipement par le formateur, préalablement équipé de son ARI, les stagiaires effectuent le contrôle croisé une fois équipés de leur ARI. Les stagiaires ôtent leurs ARI une fois la distance de 1 mètre respectée avec les autres stagiaires et formateurs

Les feuilles d'émergence sont individualisées, pour éviter la manipulation par le groupe de stagiaire du même document.